AU TONKIN

Enlèvement d'un entrepreneur français

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies a reçu un télégramme suivant datée d'Iznoi le 1er juillet.

M. Dupuis, entrepreneur des travaux du chemin de fer de Lang-Son, y est enlevé hier au kilomètre 55, entre Singhana et Bacéé, premier territoire militaire, par vingt Chinois paraissant être des ouvriers du chemin de fer, mécontents par suite de difficultés dans le paiement de leur solde.

M. Vénin venait de renvoyer l'escorte de vingt-cinq soldats mise à sa disposition par l'autorité militaire.

Des recherches ont été immédiatement prescrites et des mesures sont prises pour empêcher l'arrêt des travaux.

Nouvelles Etrangères

Un grand duc blessé

St-Pétersbourg, 2 juillet. — Au cours de son voyage d'inspection, le grand-duc Vladimir a été victime d'un accident. La portière du wagon dans lequel il était, s'ouvrit brusquement avant l'arrêt du train et le duc qui s'était accoudé à cette portière sur la plate-forme. Il a reçu de graves contusions. Néanmoins il a continué son voyage.

TROUBLES A MADRID

La grève des vendeurs

Madrid, 2 juillet, 10 heures. — Ce matin, à huit heures, a commencé la grève générale des vendeurs.

Les marchandes se refusent à payer les impôts et la municipalité croit qu'il sera impossible de leur donner satisfaction.

Madrid, 10 heures 30. — Les groupes se répandent dans la ville, jetant l'alarme parmi la population et forçant les commerçants à fermer leurs boutiques. Dans tous les quartiers est affichée une ordonnance invitant les habitants au calme et à la prudence, et ajoutant que dans le cas contraire, on emploiera la rigueur pour châtier les perturbateurs. On loue fort l'attitude du gouverneur.

Intervention du gouverneur

Madrid, 10 h. 30 m. — Le gouverneur, accompagné de gardiens et de femmes de police, se rend à la place Cebada et exhorte les femmes à s'éloigner, leur promettant qu'il fera tout son possible pour amener une solution pacifique. Il ne dit pas en vertu de quoi il déclare qu'elle et ses compagnes n'ont aucune confiance dans les promesses du gouverneur qui font toujours espérer beaucoup et n'aboutissent à rien.

Le gouverneur blessé

Le gouverneur de la ville a été blessé par une pierre qui est venue le frapper au dos, comme il s'efforçait de persuader la foule. Il est transporté dans le cabinet de M. Villaverde, où des soins lui sont donnés.

Les bagarres

Madrid, 11 h. 10 m. — Les marchands, hommes et femmes, se dirigent vers le marché central, à la place de la Cebada, portant drapeaux rouges et noirs et en poussant des cris de : « Vive le peuple ! A bas les impôts ! »

Madrid, 11 h. 30 m. — Les vendeurs continuant leurs cris et leurs sifflets ; il règne une grande confusion. On remarque dans les groupes plusieurs hommes de mauvaise mine qui sifflent la garde civile ; celle-ci est obligée de charger et deux femmes sont blessées. La foule lance des pierres ; les sifflets retentissent. La garde civile tire en l'air pour disperser les groupes ; la confusion est épouvantable ; tout le monde court ; toutes les boutiques se ferment.

Chez le gouverneur

Madrid, 11 h. 55. — Des délégations ont été envoyées chez le gouverneur civil chez qui elles ont rencontré l'alcade, qui leur a dit que le nouvel impôt ne frappait que les vendeurs ambulants qui enchérissent les vivres et portent préjudice au vrai commerce.

Les victimes

Madrid, midi. — Dans la rue de Tolède, on a dû charger à plusieurs reprises, la foule a reçu la garde civile à coups de pierres. De nombreux coups de feu ont été tirés en l'air par la garde civile. Une femme a été tuée d'un coup de sabre sur la tête. Un lieutenant et deux gardes ont été blessés par des pierres. Un homme a été atteint d'un coup de feu à la jambe.

Plusieurs personnes ont été blessées.

Le carrosse de M. Villaverde, ministre de l'intérieur, qui traversait la place, a été assailli à coups de pierres.

L'ordre est rétabli

Madrid, midi 40. — Dans le quartier de la Inclusa, l'ordre est à peu près rétabli.

Le bureau télégraphique central est gardé par douze gardes civils, fusils chargés ; on craint que les blessures ne se joignent lundi aux marchands des halles.

Madrid, 2 h. 45. — L'escadre vient de faire placarder une affiche annonçant que pour tranquilliser les vendeurs, l'impôt sera la même forme et la même quotité que l'année dernière et qu'aucune modification ne sera introduite.

A deux heures, un groupe nombreux de manifestants stationne devant le palais du gouvernement.

Chronique du Sport

Les Courses vélocipédiques

Voici le programme des courses vélocipédiques internationales et championnat bicycles de la *Fédération du Nord*, organisées sous le patronage de la municipalité de Lille, par la *Fédération vélocipédique Lilloise*, aujourd'hui dimanche 3 juillet, à 3 heures, sur le Champs de Mars.

Première Course. — Locale

Réservée aux vélocipédistes résidant l'arrondissement de Lille et n'ayant jamais remporté de premier prix.

Distance : 1200 mètres

1er prix. Une médaille de vermeil. — 2e. Une médaille d'argent — 3e. Une médaille d'argent — 4e. Une médaille d'argent — 5e. Une médaille d'argent.

2e Course. — Championnat (Bicycles), Amateurs

Départements admis : Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise et Nord.

Distance : 3000 mètres

1er prix, 60 fr. (ou un objet d'art) et une médaille de vermeil — 2e, 40 fr. (ou un objet d'art) et une médaille d'argent — 3e, 20 fr. (ou un objet d'art) — 4e. Une médaille d'argent — 5e. Une médaille de bronze.

3e Course. — Grande Internationale (Bicycles)

Distance : 6000 mètres

1er prix, 200 fr. (ou un objet d'art) — 2e, 100 fr. (ou un objet d'art) — 3e, 70 fr. (ou un objet d'art) — 4e, 50 fr. (ou un objet d'art) — 5e, 25 fr. (ou un objet d'art).

4e Course. — Départementale

Réservée aux vélocipédistes habitant le département du Nord.

Distance : 2100 mètres

1er prix, 40 fr. (ou un objet d'art) et une médaille de vermeil — 2e, 30 fr. (ou un objet d'art) et une médaille d'argent — 3e. Une médaille d'argent — 4e. Une médaille d'argent — 5e Une médaille de bronze.

5e Course. — Scolaire

Réservée aux Sociétés vélocipédiques des Ecoles.

Distance : 1500 mètres

1er prix. Une médaille d'argent — 2e. Une médaille d'argent — 3e. Une médaille de bronze — 4e. Une médaille de bronze.

6e Course. — Championnat (Tricycles)

Distance : 2800 mètres

1er prix, 75 fr. (ou un objet d'art) — 2e 50 fr. (ou un objet d'art) — 3e, 30 fr. (ou un objet d'art) — 4e, 20 fr. (ou un objet d'art).

7e Course. — Scolaire

Réservée aux Sociétés vélocipédiques des Ecoles.

Distance : 1500 mètres

1er prix. Une médaille d'argent — 2e. Une médaille d'argent — 3e. Une médaille de bronze — 4e. Une médaille de bronze.

8e Course. — Championnat (Bicycles), Juniors

Départements admis : Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise et Nord.

Distance : 3000 mètres

1er prix, 60 fr. (ou un objet d'art) et une médaille de vermeil — 2e, 40 fr. (ou un objet d'art) et une médaille d'argent — 3e, 20 fr. (ou un objet d'art) — 4e. Une médaille d'argent — 5e. Une médaille de bronze.

9e Course. — Régionale (Bicycles), Juniors

Départements admis : Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise et Nord.

Distance : 6000 mètres

1er prix, 200 fr. (ou un objet d'art) — 2e, 100 fr. (ou un objet d'art) — 3e, 70 fr. (ou un objet d'art) — 4e, 50 fr. (ou un objet d'art) — 5e, 25 fr. (ou un objet d'art).

10e Course. — Départementale

Réservée aux vélocipédistes habitant le département du Nord.

Distance : 2100 mètres

1er prix, 40 fr. (ou un objet d'art) et une médaille de vermeil — 2e, 30 fr. (ou un objet d'art) et une médaille d'argent — 3e. Une médaille d'argent — 4e. Une médaille d'argent — 5e Une médaille de bronze.

11e Course. — Scolaire

Réservée aux Sociétés vélocipédiques des Ecoles.

Distance : 2800 mètres

1er prix, 75 fr. (ou un objet d'art) — 2e 50 fr. (ou un objet d'art) — 3e, 30 fr. (ou un objet d'art) — 4e, 20 fr. (ou un objet d'art).

12e Course. — Scolaire

Réservée aux Sociétés vélocipédiques des Ecoles.

Distance : 1500 mètres

1er prix. Une médaille d'argent — 2e. Une médaille d'argent — 3e. Une médaille de bronze — 4e. Une médaille de bronze.

Le jeu de balle

Aujourd'hui, à 3 heures, sur le boulevard des Ecoles, aura lieu la disputation du concours international entre Anzin, Hubert Napoléon — Missoron, Alfred-Bertrand. — M. [illegible] blanc, Arthur Ancelin.

Les élections de Dunkerque ANNULÉES

Le conseil de préfecture du Nord par un arrêt fortement motivé, vient d'annuler les élections municipales de Dunkerque.

Cet arrêt produira dans toute la région du Nord un sentiment de profonde satisfaction, car il affirme, en présence des manœuvres scandaleuses du parti réactionnaire, la haute moralité du suffrage universel.

Voici les considérants de cet arrêté :

Considérant que les conclusions déposées à la barre par M. Thévenet, au nom, dit-il, tendent à ce qu'il plaise au conseil lui donner acte de ce qu'on a vexé aux bureaux du rapport administratif qui n'avait pas été inséré au dossier administratif.

Considérant que la procédure devant les conseils de préfecture est écrite, que le rapport administratif, lu en partie par le commissaire du gouvernement en audience publique et visé par les conclusions du dit, n'a pas été vexé au dossier.

Qu'au surplus, en la même audience, le conseil a déclaré ne pas devoir le retenir et qu'il y a lieu de ne pas faire droit aux conclusions susdit tendées.

Sur le prétexte de ce que plus de huit cents électeurs ont été recrutés pour distribuer les bulletins des candidats élus

Considérant qu'il résulte de l'instruction que dans la ville de Dunkerque les candidats élus ont employé un nombre de distributeurs de bulletins en disproportion avec le chiffre des électeurs inscrits dans la dite ville et que ces agents ont été rétribués par eux avec promesse de gratification en cas de succès.

Qu'en effet les protestataires ont produit, à l'appui de leurs griefs, plusieurs certificats signés et révélés notamment que pour la seule section du Bassin-Ville, la plus petite des trois sections électorales de Dunkerque, 152 distributeurs, au moins, ont été embauchés, alors que le nombre des votants n'a été que de 1,323 sur 1,707 inscrits.

Qu'aucun des noms cités dans ces certificats n'a été démié, ni même contesté, soit par écrit, soit à la barre, en dépit du délai qui leur avait été obligatoirement accordé.

Que si ce fait est plus particulièrement établi pour l'une des sections, il est néanmoins suffisamment prouvé que la même manœuvre a été pratiquée dans les deux autres sections, et que les opérations électorales ont été ainsi vicées dans leur ensemble.

Qu'il y a donc lieu d'en prononcer l'annulation.

Considérant que, en admettant même comme fondés l'allégation produite par les élus que les mêmes manœuvres ont été employées par leurs adversaires, ce la circonstance ne serait pas de nature à justifier le maintien des dites opérations :

Par ces motifs,

Le Conseil de préfecture du Nord arrête :

Les conclusions de Mr Thévenet, avocat des conseillers élus, sont rejetées ;

Les opérations électorales du scrutin du premier mai, à Dunkerque, sont annulées.

NOTRE-DAME DE L'USINE

Les poursuites contre le syndicat

L'instruction ouverte par le Parquet de Lille va vient d'être close et nous apprenons que le président et les administrateurs de cette Société sont traduits devant le tribunal correctionnel pour le samedi 9 juillet.

Chronique locale

ROUBAIX

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Ecole nationale des arts industriels. — Musée ouvert de 10 heures à 2 heures.

Grand concours de chiens ratiers. — A 5 heures, rue Mac. Mahon, en face le place du Trésor.

Grande Fête d'Escrime. — A 3 heures 1/2, au manège de Roubaix, avec le concours du champion italien Bruno.

Grand Concert-Festival, organisé en faveur des enfants pauvres de l'école rue Turgot. Corège à 2 heures 1/2 précises. A 3 heures, dans le local de Rattier Bleub, chez M. Marissal, rue de l'Ommelet.

Parc Barbieux. — A 5 heures, concert par la Gaule-Fanfare et l'Alliance chorale.

Champs-Elysées. — Grand Bal du soir.

UNE RÉUNION PUBLIQUE

AU THÉATRE DESCHAMPS

Plus de trois mille personnes se pressaient hier soir dans la salle du Théâtre Deschamps. On y voyait les notabilités socialistes de Roubaix, Lille, Tourcoing et des environs.

On remarquait en outre, presque tous les conseillers municipaux socialistes et M. le docteur Largillière.

A huit heures et demie Lafargue fait son entrée avec Jules Guesde et Carrette, maire.

M. Duc-Quercy est absent.

Le citoyen maire prend la parole dit que cette réunion n'est pas organisée sous le couvert de la municipalité mais par le citoyen Carrette, comme propriétaire, pour discuter les questions sociales.

Le citoyen Lafargue :

Citoyens, citoyennes *Avenir !!*

Chacun s'attendait de ne pas faire d'interruption de ce genre, il demande le calme.

Traitant, dit-il, des questions comme celles à l'ordre du jour.

On nomme ensuite le bureau : Culine est nommé président d'honneur, Carrette, président, Dumaquet et Wallet, assesseurs.

Carrette donne ensuite la parole à Lafargue.

Celui-ci dit que c'est la première réunion depuis le splendide succès, la grande victoire du huit mai dernier, cette victoire qui a jeté la France socialiste entière dans une grande joie.

La ville de Roubaix, dit-il, a triomphé des opportunistes et des cléricaux coalisés.

Carrette a dit que ce n'était pas la municipalité qui organisait cette réunion, mais comme cette municipalité est entièrement socialiste, on peut considérer que c'est dans ses auspices qu'elle a été organisée.

Il félicite les socialistes de cette victoire, ils ont cru que c'était la fin du monde.

Quoi ! le maire, un cabaretier ! mais nous sommes perdus !

Il est probable que le préfet a reçu des demandes d'annulation des élections mais si on annulait vos élections au lieu du 2000 voix de majorité vous en obtiendriez 4000.

Après avoir appelé les conseillers bourgeois de volaire, il parle de la création de cantines scolaires puis de Notre-Dame du Haut-Mont et fait allusion à son discours à la Chambre.

Il demandait la fermeture des chapelles.

[illegible] toutes les [illegible]

En terminant [illegible] Lafargue recommande d'entrer à la Chambre des députés socialistes.

Le citoyen Carrette donne ensuite la parole au citoyen Clément, secrétaire de la Fédération des Ardennes.

Il parle de l'importance qu'a pour le Parti ouvrier la nomination des conseils municipaux socialistes et développe les avantages de ces municipalités.

Il vient, dit-il, féliciter au nom des socialistes révolutionnaires des Ardennes, les socialistes roubaisiens.

J.-B. Clément lit avec beaucoup de facilité, mais son discours manque de clarté. Il raconte comment on ne pouvait organiser des réunions dans les communes industrielles et des difficultés qu'on eut surmontées pour la formation des synd cats.

Parlant des diverses révolutions, il dit qu'en 1870 les ouvriers, lorsqu'ils ont de munitions et arrivaient en retard à la bataille, mais à la commune tous les bourgeois étaient à leurs portes pour fusiller le peuple, les munitions ne manquaient plus.

Il faut que la bourgeoisie se soumette ou se démette.

Une voix dans la salle ; du plomb.

Il termine en disant : Il faut que la génération actuelle des travailleurs porte dans ses entrailles la question sociale, pour accoucher de la nouvelle société.

Lafargue demande de voter l'amnistie pour Culine et de faire venir en France le cto yen Hochefort.

La séance est levée avec calme.

Les obsèques de M. le docteur Bayart

Une affluence considérable assistait hier aux obsèques de M. le docteur Bayart, médecin-major, médecin des hospices et hôpitaux.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Largillière, maire de Roubaix, Joseph Jonglez, médecin-biste, Boutville, Derville et Degand, docteurs en médecine, François Roussel et Delporte-Bayart, administrateurs des hospices.

Derrière le corbillard suivait le corps médical de Roubaix et des environs et à la tête M. le doyen Philippart, puis MM. Desparines, H. Briet, Cousyn, administrateurs des hospices.

De chaque côté du corbillard, les orphelines et les vieillards de l'hospice formaient la haie.

Le cortège funèbre a été conduit par le gendre du défunt, M. Wattrelos-Bayart.

Dans l'assistance on remarquait les notabilités du corps médical, M. Bouchez, maire de Tourcoing, commissaire central, Henri Pollet, maire de Wattrelos, etc.

Suivant la volonté formelle du défunt, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe.

La père Hyacinthe Loyson à Roubaix. — Le Père Hyacinthe devait donner une conférence aujourd'hui au théâtre Deschamps, mais au dernier moment nous apprenons qu'elle n'aura pas lieu le moment n'ayant pas été jugé opportun.

Un noyé qui de Leers. — Samedi vers 4 heures de l'après-midi, des passants remarquaient, flottant à la surface de l'eau le corps d'un individu.

M. Van Costenoble, commissaire du 3e arrondissement, prévenu, procéda aux constatations d'usage et fit transporter le noyé à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Cet individu est nommé Leveugle, Emile, âgé de 45 ans, tourneur en fer, né à Tourcoing.

Ligue de concentration républicaine. — Les membres de la Ligue de concentration sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi, à 8 heures 1/2 précises, au local, auberge du Pays.

La course vélocipédique de Lille à St-Amand. — Nous avons déjà annoncé que notre confrère G. Nadaud, directeur du Nord-Cycliste organisait pour le 10 juillet une course vélocipédique de Lille à St-Amand.

Plusieurs de nos concitoyens ont déjà envoyé leur adhésion à M. Nadaud, notamment M. Ch. Callens, vétéran du S. V. R., bien connu de tous les amateurs de ces sport.

Adjudication. — Une adjudication pour les travaux de rejet cement et de nivellement d'une ancienne chemin d'intérêt commun n° 154, aura lieu à la mairie le 26 juillet à 11 heures du matin.

Le devis s'élève à la somme de 5000 fr. y compris celle de 264,85 pour dépenses imprévues.

Le cautionnement à verser est de 165 fr.

Eau de Toilette du Congo

C'est le nouveau parfum dont l'exquise finesse, l'arôme distingué, le charme charmeur.

Plaisent aux délicats, aux amateurs du beau :

C'est la fraîcheur du teint, la blancheur de la peau.

Victor Vaissier, préparateur du savon du Congo.

En vente à Roubaix, chez M. Dayver, coiffeur, 43, rue de la Gare.

VILLE DE ROUBAIX (Nord)

Condition publique des matières textiles

Mouvement du mois de juin 1890

60 colis de soie	5,660 k.	
18,869 colis de laine peignée	2,602,497	
3,126 colis de laine filée	344,906	
520 colis de blousses	69,688	
1,874 colis de cotons	179,750	
24,351 colis pesant ensemble	3,002,931	
Mouvement du mois de juin 1891		
82 colis de soie	8,571	
21,696 colis de laine peignée	2,335,581	
4,899 colis de laine filée	472,078	
543 colis de blousses	68,861	
2,157 colis de coton	290,820	
28,858 colis pesant ensemble	3,105,520	
Mouvement du mois de juin 1892		
119 colis de soie	10,617	
18,926 colis de laine peignée	1,964,660	
4,994 colis de laine filée	531,962	
510 colis de blousses	50,850	
2,153 colis de coton	228,601	
26,911 colis pesant ensemble	2,786,126	

Le Directeur : L. Dupuis.

TOURCOING

Lettre de M. Dron

M. Dron, député de Tourcoing, nous adresse la lettre ci-jointe :

Monsieur le Rédacteur,

Le *Journal de Roubaix* a publié dernièrement une lettre de M. Louis Tiberghien que nos lecteurs trouvent avec intérêt et qu'il convient de reproduire, car cette lettre est l'aveu de l'accusé implorant les circonstances atténuantes [illegible]

Monsieur le directeur,

Je vous serais reconnaissant si vous consentiez à donner l'hospitalité aux lignes suivantes dans la prochain numéro de votre journal.

Dans la séance de la Chambre du lundi 18 juin, le député de Tourcoing, parmi tant d'autres allégations mensongères, a osé affirmer que la maison Tiberghien a mis à la porte plusieurs ouvriers uniquement parce qu'ils n'avaient pas voulu s'enrôler dans le Contrôle, et prendre part aux trahes.

Je donne à M. Dron le plus formel démenti.

Les ouvriers sont unanimes à déclarer qu'ils ont été renvoyés en 1888 et trois autres dans le courant de cette année, mais pour un tout autre motif que celui [illegible] par M. Dron.

1° La Confrérie n'avait été fondée qu'en 1888 et les ouvriers renvoyés n'avaient commencé qu'en 1889. Il est difficile de comprendre qu'ils aient été renvoyés pour refus de [illegible] dans une [illegible] qui n'existait pas encore.

2° Ces ouvriers ont [illegible] Dron, le sait parfaitement, puisqu'il m'a pris publiquement, pour leur parler qu'ils étaient dans l'usine les agents bien connus d'une fédération socialiste et socialiste à qui profit on amèlioré et d'un socialiste que tout le monde connaît.

Il est vrai que le patron a usé du droit qui lui est devoir. Il a protégé son usine et ses ouvriers.

Il est impossible que M. Dron, l'homme aux tablettes, mêle ainsi à sa haine antireligieuse des questions et des rancunes personnelles.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

L. Tiberghien-Motte.

N'est-ce pas qu'il est délicat de voir ce patron dévoué protéger à la manière de son usine (ce qui n'a aucun sens) et ses ouvriers contre une influence malsaine et socialiste? Pouvait-il avouer plus cyniquement qu'il ne connaît aucune influence des socialistes, qu'il a le droit d'imposer ses idées et ses volontés? Voilà les gens qui reprochent au gouvernement républicain de porter atteinte à la liberté de conscience!

Qu'entend M. Tiberghien par ces mots : « parmi tant d'autres allégations sans fondement ? » Il ne dit pas de quelle manière de ses maîtres, les jésuites, pour déguiser la vérité. Il sait bien que je n'ai rien dit qui ne soit vrai et que je ne puisse prouver.

Pourtant il a bien pu trouvé de sa part de vouloir donner le change à l'opinion publique en n'attribuant des propos que je n'ai pas tenus, en appelant « l'homme aux ou blettes » alors que je n'ai parlé ni de cavean ni d'oubliettes.

J'ai dit et je répète que « de violentes pressions ont été exercées sur les ouvriers, que des renvois d'ouvriers ont eu lieu dans certaines usines, uniquement à cause des opinions qu'on leur connaissait ou qu'on leur prêtait ».

J'ai cité les fabriques de MM. Tiberghien et Bayart-Parent. Le seul qui ait répondu aie-t-il que cela soit vrai ? Non, mais il cherche à se justifier en disant que les ouvriers renvois auraient eu lieu en 1883 et trois seulement en 1887, comme si de mauvaises actions pouvaient être excusables en 1883 et 1887, qu'en 1889 ou 1891.

Du reste, ce monsieur se trompe : les exécutions en 1887 et même depuis ont été plus nombreuses et j'en crois (et j'ai une confiance absolue dans leur parole) les déclarations des ouvriers qui ont été ou dont les camarades ont été la terreur blanche qui règne dans ces établissements.

M. Tiberghien s'est bien gardé de répondre à la lettre qu'il a reçue d'un de ces ouvriers renvoyés, dont je ne connais pas le nom ni les rapports. En tout cas elle mérite d'être publiée.

Monsieur,

J'ai le cœur serré en lisant le *Journal de Roubaix* une lettre signée de vous, en réponse à l'interpellation Morcau sur Notre-Dame-de-l'Usine et sur les agissements de certains patrons pour des renvois d'ouvriers.

Vous dites dans votre lettre qu'en 1887 vous avez renvoyé trois de vos ouvriers parce que vous étiez obligé de prendre mesure et que c'était un danger pour votre établissement de nous garder plus longtemps.

Vous dites aussi que nous étions socialistes et que nous engagions nos ouvriers à suivre une politique qui est l'œuvre d'un sectaire.

Je tiens ici à vous montrer que l'homme à qui vous avez eu ces renseignements vous a mal informé ; car c'est bien vous autres qui engager sur ma conduite ainsi que celle de toute ma famille, je crois qu'elle est aussi honorable que la vôtre.

Le jour où vous avez pris l'initiative de prévenir les ouvriers qui ne pensaient pas comme vous, vous ne vous êtes pas inquiété si les renseignements qui vous étaient donnés étaient exacts ; vous avez cru à la parole d'un homme qui vous a servi de mouchard pendant sept ans et vous m'avez mis à la porte. J'étais alors dans une position critique ; j'étais seul avec ma vieille mère infirme et son unique soutien.

Vous m'avez reproché que j'étais républicain, que je n'allais pas à la messe ; voilà un joli motif pour prévenir un ouvrier qui a fait son devoir pendant onze ans.

Mais ce qui me fait plaisir, c'est que celui qui vous donnait tous les renseignements a eu le même sort que nous autres : c'est votre vieux des frères...

Maintenant, monsieur, continuez à vouloir tyranniser vos ouvriers et à les envoyer au Haut-Mont ; vous nous soulager d'un bien lourd fardeau, car ce n'est bien vous autres qui faites la propagande en faveur de la République.

Je vous salue...

Il me paraît inutile de publier le nom ; la lettre est signée d'un bon et honnête ouvrier.

M. Tiberghien serait bien mal venu à exiger sur le nombre et la date des renvois d'ouvriers ; mais ce dernier a pu, en outre, avoir adopté une organisation nouvelle qui peut se résumer comme suit : Nul ne sera admis à travailler dans ses usines s'il ne se soumet à toutes les exigences de son chargé du recrutement. Des prières on pas de pain. — des grimaces ou pas de travail : voilà la devise de ce fervent chrétien.

De pareilles choses eurent cours après la Révolution française, qui a permis à ces parvenus d'arriver à la fortune, qui proclame tous les citoyens libres et égaux en droit, cela le prétend, mais ne veut pas qu'il en soit pour ma part, je ne me laisserai pas de stigmatiser la vinoctite publique, M. Tiberghien et ses pareils, jusqu'à ce que le droit au travail et la liberté de conscience soient reconnus, respectés par eux.

Pour finir, le coup du jésuite, le suis accusé, « moi l'ambitieux et le sectaire que tout le monde connaît à Tourcoing d'avoir obéi à une haine anti-religieuse et à des rancunes personnelles. »

On me connaît assez en effet pour que je n'ai pas à me défendre de ces imputations ridicules ; néammoins l'occasion est trop belle pour que je ne dise pas à M. Tiberghien :

Le sectaire, c'est celui qui est dans les mains, qui obéit aux instigations d'une secte c'est votre ess vis-à-vis des jésuites. Quant à moi je suis libre de toute côterie, indépendant de toute association et ne suis jamais tenu à aucune secte que puisse réprouver ma conscience ; ceux qui ont été dressés suivant la méthode de St-Ignace ne peuvent pas en dire autant.

Ce que vous appelez ambition, d'autres, ceux qui m'ont poussé en avant comme le drapeau vivant de leurs revendications, l'ont appelé dévouement : la chose publique, désintéressement poussé jusqu'au sacrifice de ses intérêts personnels, juste pour le bon droit, la justice et le progrès.

Vous parlez de ma haine antireligieuse.

Renoncez donc pour une fois à ce système cher aux jésuites, qui consiste à produire des insinuations vagues et perfides, essayez de relever dans mes paroles ou dans mes actes, soit depuis que je suis mêlé aux affaires publiques, soit dans les cours de ma carrière médicale, fut-ce seul témoignage établissant que je n'ai pas toujours scrupuleusement respecté les opinions, les croyances de chacun, quelques différences qu'elles puissent être des miennes : « Je vous en défie ».

La vérité est tout autre : c'est vous qui tuez la religion en l'exploitant comme vous le faites, en la rendant obligatoire et odieuse.

Vous dites que j'obéis à des rancunes personnelles ? Je n'ai pas oublié que j'ai été la colère ou de la rancune contre vous ? N'êtes-vous pas notre meilleur agent de propagande? Non, je ne vous en veux pas ; mais j'ai pitié pains sincèrement, parce que vous êtes dans les mains de gens qui ne lâchent pas leur proie quand ils l'ont enserrée dans leurs griffes. Vous êtes un homme honnête, un esclave obéissant aux impulsions, l'ailais dire aux ordres de ces hommes néfastes qui sont les ennemis acharnés des grands principes sur lesquels repose notre société moderne.

Mon rôle pour l'avenir comme par le passé est bien net : « Combattre à fraternisier avec ceux que vous tyrannisez, à défendre les droits des travailleurs contre ceux qui, comme vous, veulent les asservir, à lutter contre l'ignorance et la dégradation des caractères que nous vaudraient vos procédés monstrueux. L'opinion publique, qui est une grande force, finira par avoir raison de vos longues manœuvres. Je ne doute pas, je suppose, que vos confrères n'allent bientôt rejoindre dans les limbes vos *sociétés de vingt et quarante* mémoires, sur lesquelles je pourrais au besoin vous rappeler des détails édifiants.

Et maintenant que M. Tiberghien s'ille consulter son directeur, qui peut-être le conseilleront-ils de se tenir coi et de chercher à faire oublier les mauvaises actions que son ardeur cléricale lui a fait commettre. C'est la grâce que je lui souhaite.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments.

G. Dron.

L'élection au Conseil général dans le Canton-Nord. — A propos de la prochaine élection au Conseil général qui doit avoir lieu dans le canton Nord de Tourcoing, le *Journal de Roubaix* a annoncé dans son numéro d'hier « que M. Charles Jonglez, conseiller général a manifesté la ferme résolution de ne plus briguer un nouveau mandat. »

Il était en effet question depuis longtemps de M. Jonglez pour le remplacer dans le département plus au suffrage des électeurs. La chose est aujourd'hui officielle.

Notre confrère ajoute à cette nouvelle la suivante :

« Des démarches très instantes ont été faites près de M. François Masurel-Jonglez pour l'amener à accepter le siège au Conseil général. Mais nous savons que notre honorable concitoyen, obéissant à des considérations d'ordre privé devant lesquelles on ne peut que s'incliner, a définitivement refusé toute candidature. »

La fête Nationale. — On a opposé hier soir les affiches-programmes de la fête Nationale du 14 juillet 1892. Ce programme à l'exception d'une partie de bulle qui se jouera place des Phalempins, est absolument identique à ceux des années précédentes, et que nos concitoyens connaîtrons nous connaissent par cœur.

La réunion des sociétés aura lieu cette année place des Phalempins et rue de Gand.

Accident d'usine. — Hier, vers une heure et demie, une ouvrière soigneuse du peignage Binet, rue Neuve de Roubaix, Mlle Marie Vanrenghem, 22 ans, demeurant à Roubaix, rue du Nouveau-Monde, a été victime d'un assez grave accident. En voulant placer un ruban de laine sur la barre d'alimentation d'un métier Bolton, elle a eu la main droite transpercée par trois des barrettes remontantes.

La blessée a reçu les premiers soins à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

M. Colard, commissaire de police a fait la constatation.

Tentative de vol. — Dans la nuit de vendredi à samedi vers minuit, une tentative de vol a eu lieu chez M. Six, boulanger, rue de la Marlière, 375.

Déjà les malfiateurs avaient fracturé un volet et enlevé un carreau, quand un voisin M. Louis Depape, cabaretier entendant du bruit se leva et ouvrit sa fenêtre.

Il aperçut trois individus qui se voyant découverts prirent la fuite à toutes jambes.

Attaque nocturne. — L'avant-dernière nuit, vers 2 heures, 77 ans, demeurant rue de la Belle-Vue, revenait de la Marlière et pour raccourcir son chemin, avait coupé à travers champs.

En passant au sentier Duquesne, deux individus sortirent d'un champ de blé et se jetèrent sur M. Dhalluin qu'ils terrassèrent, et 5 qui ils enlevèrent sa montre, un couteau et 7 fr.

Plainte a été déposé au commissariat du 1er arrondissement.

Arrestation. — Le brigadier de police Descamps, rencontre samedi, vers 2 heures du matin place Thiers, un individu qu'il crut reconnaître pour un expulsé et qu'il amena au dépôt.

Interrogé hier par M. Cotard, commissaire de police, cet individu, qui déclara se nommer Henri Dhaene, 42 ans, peintre, marié, 5 enfants, prétendait n'avoir jamais subi de condamnation. Il a déjà été arrêté 5 fois pour un pétit, au contraire, se convaincre qu'il a subi une condamnation à 4 mois de prison pour vol et a déjà été arrêté 5 fois pour infraction à un arrêté d'expulsion pris contre lui.

L'arrestation a été maintenue.

Vol de boucles d'oreilles. — Mme Léon Cantin, 41 ans, ménagère, demeurant à la Croix Rouge, place Thiers, a été volée pour pendant quelques instants sa fillette, âgée de 4 ans, s'était trouvée égarée. Quand elle la retrouva, l'enfant avait été dépouillée de ses petites boucles d'oreilles en doublé.

Externat libre de jeunes filles. — Nous avons donné hier les résultats des examens pour l'obtention du brevet élémentaire.

Au nombre des jeunes filles admises nous relevons le nom de Mlle Marie Roussel, élève de l'Externat libre de jeunes filles, dirigé par Mme Wallot.

C'est un succès que nous sommes heureux d'enregistrer.

Fête de quartier. — Les habitants du quartier du Brun-Pain, organisent pour aujourd'hui 3 et demain 4 juillet, une fête de quartier dont voici le programme :

Journée du dimanche 3 juillet

Concours de pigeons sur Vitry, chez Leleu, 10 fr. prix d'honneur.

Grand concours de pinsons pour la ville seule, chez Catteau, 10 fr., prix d'honneur.

De 3 à 5 heures, lancement d'une multitude de ballons pilotes et bombes aériennes à double détonation.

Concert musical pendant le gonflement du ballon.

A 5 heures, départ du ballon *l'Avenir*, par les frères Holmez, aéronautes grenadiers.

De 5 à 8 heures, jeux populaires dans tout le quartier, et concert musical.

A la chute du jour, grand feux d'artifices tirés par MM. Gilbert et Sons.

Journée du lundi 4 juillet

Grand jeu de boule à la platine, chez Alfred Roux, hôtel des Voyageurs.

Pour les pièces et conditions, voir l'affiche au local.

Grand concours de coqs, chez Charles Roseau, à Hellemes.

Avis. — La commission de la société l'Orphéon des Travailleurs invite les anciens membres ayant déjà fait partie de la société et qui sont actuellement sociétaires de cette société (1890), en première division, deuxième section.

Le nombre d'exécutants étant fixé à quatre-vingts, elle les prie de se presser à se faire inscrire.

Les répétitions se font les mercredis et vendredis à 8 heures du soir et le dimanche à 3 heures après-midi.

A l'étude : « Les Esprits de la Nuit », (H go).

Neuville-en-Ferrain — Aux attaques dirigées contre lui dans le *Bien public*, M. Jullien a répondu à ce journal la lettre qu'il nous prie de reproduire.

Attaqué dans votre journal le *Bien Public* par un mobiste qui se dit « propriétaire » et qui ne pas signer son nom, j'use de mon droit de réponse en venant lui confirmer dans tout son contenu ma lettre du 20 juillet parue dans l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Comme je lui dis-tout, il n'est jamais sorti de sa plume un mot ni contre la religion, ni contre ses ministres, je le mets au défi de prouver le contraire.

L'insistance de l'anonyme à m'accuser d'un crime que je ne connaissais même pas, était dans les vues à cette époque, de l'aveu de lui que le seul qu'il prend de se cacher.

En attendant que ce pour lui, paie, je m'engage à verser mille francs aux pauvres de Neuville s'il fournit le moindre preuve que je sois l'auteur ou simplement l'inspirateur de l'article qu'il m'accuse si fort.

Quand on accuse quelqu'un d'un fait, on doit avoir les preuves en main et ne pas se faire de me confondre et du même coup faire profiter les malheureux d'une bonne aubaine.

Malheureusement pour lui, la mauvaise foi qui a guidé votre correspondant, qui, sous un nom d'emprunt signe A. de Neuville, usurpant celui d'un grand artiste et patriote regretté.

J'attends et le public avec moi.

L. Jullien.

COUPONS

Le **Crédit Lyonnais**, agences de Roubaix et Tourcoing reçoit en dépôt les titres **gratuitement et sans aucun frais** tous les Coupons français et étrangers à l'échéance du 1er juillet, et dont les prix sont officiellement connus.

GARDE DE TITRES

Le **Crédit Lyonnais**, agences de Roubaix et Tourcoing reçoit en dépôt les titres de toute nature, Nominatives, Au porteur, et en général tous les objets précieux